

Ouest France - 13 octobre 2010

Fontenay-Luçon - Décisions du conseil municipal

Panneaux signalétiques

Fabrice Bienvenu réglera une partie de la facture de la Signalisation Lacroix pour la mise en place d'un panneau signalant le nouveau commerce « Au Pont Gourmand ». Cette somme de 325,40 € TTC correspond à la fourniture de deux barrettes et fixations.

Atelier d'art

Stéphanie Rover est autorisée à créer un atelier de broderie d'art sur la commune le 2e lundi de chaque mois de 13h30 à 8h30 et mettre à disposition à titre gratuit le local de la bibliothèque.

Circulation

La décision au sujet du sens interdit « sauf riverains » pour la rue de l'Ancienne cure sera maintenue. D'autre part, il prend acte de la fermeture de la salle polyvalente pour travaux de rénovation à partir du mois de septembre 2011, de la réorganisation du secrétariat de mairie, du projet de création d'une nouvelle association sur la commune « Patrimoine de Vouvant », des dégradations commises par des jeunes au lavoir.

